

# C'EST PEU CHER PAYER

## pour protéger son épargne-retraite

Pour bien des Canadiens qui reçoivent le diagnostic d'une maladie grave et qui ont besoin d'argent pour couvrir leurs dépenses, les REER sont la ressource financière qu'ils utilisent en premier. Il existe une meilleure solution... à une fraction du prix. L'assurance maladies graves ÉquiVivre<sup>MD</sup> permet d'avoir accès à des fonds; de cette manière, l'épargne de vos clients pourra être préservée.

LA SITUATION	LE BESOIN
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparons l'exemple de Bernard (40 ans) et Robert (40 ans).</li> <li>• Les deux possèdent un REER de valeurs égales.</li> <li>• Les deux reçoivent le diagnostic d'une maladie grave à 50 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après leur maladie, Bernard et Robert ne cotisent pas à leur REER cette année-là.</li> <li>• Ils ont tous deux besoin de la somme de 75 000 \$ pour compenser les coûts directement et indirectement liés à leur maladie.</li> </ul>

### VOICI DEUX SOLUTIONS

- Robert souscrit une assurance maladies graves ÉquiVivre de 100 000 \$ à prime uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans. La prime annuelle est de 1 489 \$, qui est payée au cours des 10 dernières années avant sa maladie.
- Bernard ne souscrit pas d'assurance maladies graves. Il retire de l'argent de son REER pour couvrir les coûts associés à sa maladie.



	Robert (avec une assurance maladies graves)	Bernard (sans assurance maladies graves)
Valeur du REER à 50 ans	150 000 \$	150 000 \$
Coûts liés à la maladie	75 000 \$	75 000 \$
Prestation d'assurance maladies graves	100 000 \$	0 \$
Retrait du REER	0 \$	139 000 \$
Impôt à payer (taux de 46 %)	0 \$	64 000 \$
Montant net d'impôt pour couvrir les coûts liés à la maladie	0 \$	75 000 \$
Valeur du REER après la maladie	150 000 \$	11 000 \$

Hypothèses : le contrat d'assurance ÉquiVivre de Robert est établi à des taux standards pour personnes non fumeuses. Primes au 12 février 2022.

équivivre

# ON OBTIENT DEUX RÉSULTATS TRÈS DIFFÉRENTS

## RÉPERCUSSIONS SUR L'AVENIR

- À l'âge de 51 ans, Robert et Bernard recommencent à cotiser à leur REER à raison de 5 000 \$ par année jusqu'à l'âge de 65 ans.
- Robert investit le solde de sa prestation d'assurance maladie graves de 25 000 \$ dans un compte d'épargne non enregistré.

À l'âge de 65 ans, l'écart entre les deux comptes d'épargne est de **340 944 \$**.



Hypothèses : le compte d'épargne enregistré et non enregistré génère 5 % d'intérêt. Aucun retrait effectué.

Robert et Bernard se retrouvent en face de perspectives de retraite très différentes.

En ayant recours à son REER, Bernard paie beaucoup d'impôt dès qu'il effectue un retrait. Il perd également la possibilité de croissance de ces fonds avec avantages fiscaux que lui offrait le REER. Bernard se préoccupe non seulement de sa santé physique, mais aussi de la santé de son épargne-retraite.

Robert peut centrer ses efforts sur son rétablissement.

**L'assurance maladies graves... c'est peu cher payer pour protéger l'épargne retraite de vos clients.**

### RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.  
MD indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.



équivivre

1525FR (2022/02/12)